

# Question Orale

## Parking du centre communal

Lors de la présentation des budgets et des investissements, le conseil général prenait connaissance des futurs aménagements du parking du centre communal, afin d'améliorer son utilisation. Les changements principaux étaient d'inverser le sens d'accès et de faire des places en épis pour faciliter le parage.

Les travaux sont en cours mais il semble que les places en épis ne seront pas réalisées.

Cette zone est désormais limitée à 20km/h, signalée par des bacs en béton dans lesquels sont fixés des panneaux. Je trouve que l'emplacement du bac à l'entrée de la rue est très dangereux. Il ferme le trottoir, obligeant les piétons à passer sur la route juste à l'endroit où les véhicules s'engagent. Certes c'est une zone 20, où les piétons sont prioritaires, mais c'est du bon sens de ne pas créer de risques supplémentaires en obstruant un trottoir. La pose de cette signalisation quelques mètres en arrière serait plus sécurisante.

Autre remarque, l'entrée de la rue a été modifiée. Les dalles en béton ont été reposées, mais 3 centimètres plus bas que le pavé granit de la route, créant un obstacle qui va faire trébucher piétons et cyclistes.

J'ai demandé aux voyers communaux des explications, mais ceux-ci ne savaient pas.

Mes questions :

- Les places en épis seront-elles abandonnées, si oui pourquoi ?
- La signalisation dangereuse sur le trottoir sera t'elle déplacée ?
- Les pavés en béton ont été rabaissés pour quelle raison ?

Merci pour vos réponses

Martin Clerc



Vicques le 17 septembre